

# PROJET DE COMPTE-RENDU

21<sup>e</sup> réunion du groupe de Travail 1 du CCLD Stocks des Grands Migrateurs et ORGP de Thonidés Vendredi 20 octobre 2017. De 09h00 à 13h00 Hôtel Silken Berlaymont – Bruxelles, Belgique.

Président : M. Michel Goujon Vice-président : M. Julio Morón

### 1. Bienvenue et excuses.

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, ouvre la séance en remerciant les représentants du Comité et les membres de leur présence et de leur participation.

À l'annexe I figure la liste des participants en leur qualité de membres et d'observateurs.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 - Bruxelles, 6 avril 2017.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté avec les modifications reçues par M. Michel Goujon et Mme Gunilla Greig à la lumière de leurs propres interventions.

3. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaire, ni proposition de points supplémentaires.

### Mise à jour par la Commission européenne de travail sur les ORGP de Thonidés:

- 4. ICCAT Océan Atlantique
- 4.1 Préparation de la 25<sup>e</sup> réunion ordinaire de l'ICCAT (Marrakech, 14-21 Nov. 2017)
- 4.2 Calendrier des réunions et des actions prioritaires pour l'UE pour 2018.

En raison d'une absence de dernière minute des représentants de la Commission, le Président fait une présentation des recommandations et des conclusions du Comité scientifique de l'ICCAT (SCRS) sur l'état biologique des stocks.

Cette présentation est disponible pour consultation sur le site Web de CCLD. Lien: <a href="http://CCLD.CCLD.eu/attachment/a0abfa1e-6664-460c-8679-793ece7b1b28">http://CCLD.CCLD.eu/attachment/a0abfa1e-6664-460c-8679-793ece7b1b28</a>

Les principales espèces sont résumées ci-dessous :

 Thon obèse (BET): Le stock est surexploité et le SCRS recommande pour son rétablissement de maintenir les prises à 72 000 tonnes conformément à la RMS / MSY. Le TAC a été revu à la baisse en 2015 et, pour 2016 et 2017, il a été fixé à 65



000 tonnes. Bien que les captures dépassent ce TAC, elles restent dans les limites du RMS.

- Albacore (ALB): Les stocks nord et sud sont en bon état, sans surpêche ni surexploitation. Il y a un développement des règles de contrôle des prises (HCR) qui sont mises en œuvre pour le stock nordique.
  Cependant, en 2016, les captures étaient plus élevées que les TAC.
- Espadon (SWO): Son évolution est bonne. Les captures étaient plus faibles dans le Nord, bien qu'il y ait une surpêche de ce stock dans le Sud, il n'y a pas de surexploitation, une réduction du TAC ne devrait donc pas avoir beaucoup d'impact.
- Requins/Requin à peau bleue (BLUE SHARK): Les stocks nordiques de requin à peau bleue sont en bon état bien que les captures soient supérieures aux TAC. Dans le sud, de nombreux paramètres manquent et une approche de précaution est recommandée.
- Le requin-taupe bleu (MAKO): Selon les scientifiques, il est surexploité. Au Sud, les HCR recommandent de limiter ou d'interdire les captures. Cependant, d'autres mesures peuvent également être adoptées telles que la libération des requins vivants ou l'interdiction de la pêche ciblée sur ces espèces. La réglementation de la pêche au requin-taupe bleu devrait être harmonisée dans plusieurs ORGP. La pêche au requin bleu a été interdite dans plusieurs pays.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général, transmet les excuses du représentant de la CE qui n'a pas pu assister à ce groupe de travail à la dernière minute en raison d'une réunion avec le bureau du Commissaire pour la préparation de l'ICCAT. Afin d'encourager le débat et d'inciter les membres à partager leurs commentaires et leurs recommandations pour les inclure dans le projet d'avis du CCLD, il résume la position de la Commission pour chacun des stocks atlantiques présentant un intérêt, ainsi que certaines délibérations et conclusions présentées par les représentants actuels du secteur de la pêche et des ONG membres du CCLD au cours de la réunion préparatoire que la Commission a tenue avec les parties prenantes la veille de cette réunion à Bruxelles.

Le résumé présenté par le Secrétaire Général est inclus en annexe au procès-verbal.



### Commentaires des membres

## Espadon et requins (requin à peau bleue et requin-taupe bleu)

M. Edelmiro Ulloa, ANAPA / ANAMER / ACEMIX / AGARBA, souligne qu'il maintient la position présentée lors de la réunion préparatoire avec la Commission sur les stocks d'espadon de l'Atlantique, de requin bleu et de mako et il souhaite que cela figure dans l'avis du CCLD.

En outre, concernant le fait que l'industrie doit améliorer la communication des données relatives aux captures accessoires et aux rejets, il rappelle que, pour l'espadon, il y a une règle de flexibilité à l'ICCAT qui permet d'inclure un pourcentage des captures accessoires, de sorte que, en pratique, il n'y a pas de rejets. Il souligne également que l'information de la flotte espagnole est la meilleure et ne comprend pas le problème du manque de données pour les stocks mentionnés ci-dessus.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, a demandé à M. Ulloa d'envoyer au Secrétariat l'explication et la justification des données et des rapports auxquels il a fait référence.

M. Raúl García, WWF, indique qu'ils savent que l'Espagne élargit la couverture des observateurs de la flotte palangrière qui cible les requins et l'espadon.

En ce qui concerne le Mako, il reconnaît que la flotte palangrière européenne demande depuis 10 ans des mesures de gestion pour ce stock et si, actuellement, il fallait fermer cette pêche, ce serait terrible pour l'activité. Cependant, pour être cohérents avec le principe de précaution, il considère que le WWF doit demander la fermeture de la pêcherie. D'un autre côté, il souligne qu'il faut essayer d'accélérer l'évaluation des stocks ou procéder à un examen externe.

M. Edelmiro Ulloa, ANAPA/ANAMER/ACEMIX/AGARBA signale que, pour éviter toute insuffisance du système d'observateurs IEO, il a été décidé d'ajouter un système complémentaire d'observateurs, pris en charge par le secteur, en coordination avec l'administration espagnole avec une augmentation de 7 % dans toutes les zones de pêche. Ce système est en œuvre depuis le deuxième trimestre de 2017 et les attentes en matière d'embarquement sont satisfaites, ce qui permettra de clarifier les lacunes qu'il pourrait y avoir en ce qui concerne l'espadon et le requin à peau bleue. En outre, le secteur espagnol des palangriers de surface établira un FIP pour améliorer et donner forme à ces travaux en cours de réalisation.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, estime que, au niveau de l'UE, il existe un problème de participation scientifique au Comité scientifique de l'ICCAT et à d'autres ORGP. Il estime que c'est un problème pour l'Espagne et pour la France car il y a de moins en moins de scientifiques qui participent à ces réunions. Il semble que des scientifiques d'autres nationalités (Australiens ...) arrivent avec de nouveaux modèles difficiles à évaluer. Il souligne également qu'il semblerait que le travail des scientifiques européens ne soit pas mis en valeur, de sorte qu'il suggère une coordination au niveau européen pour augmenter la participation scientifique et une valorisation de leur travail. La collaboration du secteur de la pêche est cruciale pour que tous rament dans la même direction. Cela pourrait être abordé plus en détail dans le cadre du GT5 du CCLD.



M. Edelmiro Ulloa, ANAPA/ANAMER/ACEMIX/AGARBA, note que le cas de l'Espagne est très grave, il est d'accord et suggère de s'inspirer du modèle OPANO.

### Thonidés tropicaux

M. Raúl García, WWF, souligne que le cadre réglementaire actuel est insuffisant.

À son avis, les règles devraient être mieux définies et il souligne qu'il existe toujours un problème de conformité. Il estime que les exigences de contrôle et de surveillance sont quelque peu obsolètes et qu'il conviendrait de les aligner sur d'autres systèmes pour pouvoir aller de l'avant. Actuellement, les possibilités de récupération pour ces stocks sont inférieures à 50%.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL indique que les flottes européennes de senneurs ANABAC, OPAGAC et ORTHONGEL respectent bien la règlementation, en signalant que les lacunes proviennent de l'absence de respect du plan de gestion par d'autres flottes non communautaires.

M. Raúl García, WWF, répond que l'UE serait en droit d'exiger des améliorations en matière de conformité. Il estime que l'on connaît les points à renforcer, de sorte que l'UE doit clairement transférer aux États côtiers l'effort investi dans le contrôle de la pêche INN. Il pense qu'il faut une meilleure coordination. Selon lui, l'avis du CCLD pourrait inclure un message en ce sens.

D'autre part, M. Michel Goujon, ORTHONGEL, estime qu'il faut, certes, augmenter le nombre d'observateurs sur les palangriers, mais qu'il convient de faire connaître ce que la flotte européenne a déjà accompli.

M. Julio Morón, OPAGAC, rappelle que le premier avis du CCLD en 2007 faisait allusion au problème des transbordements en haute mer, en soulignant qu'il serait très positif de rappeler cela à la CE en y ajoutant des éléments actuels, tels que : le bénéfice que représenterait l'activité économique pour les États côtiers le fait de passer des transbordements en haute mer aux débarquements dans les ports ; un contrôle plus efficace des activités de pêche de la flotte, ce qui contribuerait, en outre, à la mise en œuvre de l'Accord de la FAO sur les mesures de l'État du Port ; la collecte d'informations scientifiques, une plus grande efficacité des taux de couverture des observateurs pour d'autres activités et la diminution potentielle des activités de pêche INN et du non-respect des conditions de travail décentes, entre autres.

De plus, en ce qui concerne les stratégies de gestion, il indique qu'il faudrait présenter une demande pour que les scientifiques élaborent des règles de contrôle des captures (HCR) pour les espèces tropicales.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, propose d'inclure un point spécifique sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT1 sur les HC et d'inviter des scientifiques experts pour qu'ils s'expriment sur ces questions.



M. Julio Morón, OPAGAC, rappelle que la flotte de senneurs applique, depuis plus de 20 ans, des mesures moratoires et que les trois espèces en question, y compris le thon obèse, n'ont pas enregistré d'amélioration.

### Politique des ailerons attachés pour les requins

M. Alexandre Rodriguez, Secrétaire exécutif, rappelle que l'UE et le CCLD redemanderont la politique des ailerons attachés afin d'essayer de rechercher des appuis auprès de l'ICCAT.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, fait remarquer que le Japon, la Chine et la Corée maintiennent leur position négative et que, apparemment, elle est définitive.

#### **ACTIONS:**

ICCAT - Convention internationale pour la conservation des thonidés dans l'Atlantique

- Un avis du CCLD sera transmis à la Commission, avec des recommandations sur les stocks atlantiques présentant un intérêt pour l'ICCAT (note ex post: ledit avis a été adopté à l'unanimité par procédure d'urgence et envoyé le 14 novembre 2017, avant de la réunion annuelle de l'ICCAT).
- Le Secrétaire du CCLD assistera à la réunion annuelle de l'ICCAT à Marrakech et participera à la/aux réunion/s de coordination qui sera/seront fixée/s par la Commission européenne.

Le CCLD attendra la réponse du CE et invitera la Commission à présenter les recommandations convenues lors de la réunion ainsi que les actions en en cours lors de la prochaine réunion du GT1 au mois de mars-avril 2018.

- 5. WCPFC Océan Pacifique Central et Occidental
- 5.1 Mise à jour de la Commission sur le travail et le calendrier des réunions de 2018.
- 14 Réunion Ordinaire de la Commission (1-7 décembre 2017, Philippines).
- 5.2 Développement de mesures de gestion pour les requins et les raies

Mme Angela Martini, représentante de la CE, fait remarquer que même si le Pacifique est une zone de grande importance en termes de volume de captures, la présence de navires européens y est faible. Des évaluations pour la stratégie de gestion seront élaborées lors de la réunion annuelle de la WCPFC. Le stock de bonite à ventre rayée (SKJ) est en bon état. Cependant, le thon obèse (BET) est surexploité, bien que les mesures de conservation semblent être plus fiables et qu'elles soient en train de produire leurs effets. Ils attendent les recommandations du Comité scientifique à l'été prochain pour procéder à l'examen de plusieurs modèles de gestion. Il y a de nombreuses questions en suspens, telles que la gestion de la capacité de pêche et l'utilisation des DCP-FAD, avec des différences d'approche notables entre la mer et les zones économiques sous juridiction exclusive des États côtiers. En cas de fermeture ou d'interdiction de l'utilisation des FAD en haute mer, ceux-ci se déplaceraient vers la zone économique exclusive et, partant, ils devraient payer des taxes aux États côtiers, ce qui signifie que, bien souvent, ils se déplacent pour des intérêts économiques et non pour la conservation. La CE souhaite que les mesures de conservation et de gestion s'appliquent de manière cohérente et non discriminatoire à tous les États côtiers sans exception, et il faut qu'il y ait de transparence de l'information, contrôle effectif



et responsabilité de la part des petits États insulaires en développement (SIDS selon l'acronyme anglais).

La proposition d'une fermeture des DCP en haute mer uniquement ne se justifie pas du point de vue de la conservation et, partant, la proposition de procéder à une fermeture totale en haute mer, mesure qui affectera la flotte de longue distance, semble disproportionnée. Il cite également les exemples de la Chine ou des Kiribati qui pêchent dans cette zone sans tenir compte des mesures de conservation et souligne que les mesures doivent, à tout moment, être cohérentes et non discriminatoires, alignées sur les autres ORGP et fondées sur des conseils scientifiques

Concernant le thon blanc du Pacifique Nord, il se situe dans la zone verte et il n'y a aucun problème.

Quant au thon rouge, il souligne l'épuisement de ce stock dans le Pacifique occidental qui se situe à 2,6 % de sa biomasse. Certes, la décision, prise lors de la réunion du Comité du Nord, de fixer un objectif de 20 % de la biomasse à atteindre en 2034 va dans le bon sens, mais c'est parce que l'UE a fait preuve de fermeté à ce sujet, alors même qu'elle ne participait qu'à titre d'observatrice.

Enfin, il indique qu'il existe une proposition des Îles Marshall sur les détritus marins, qui se situe dans la droite ligne des termes utilisés dans MARPOL.

# • <u>Série de questions et commentaires des membres du CCLD</u>:

M. Julio Morón, OPAGAC remercie Angela de sa présentation qui permet de connaître les mesures que la Commission envisage comme proposition de négociation lors de la réunion annuelle de la WCPFC en décembre. Il souligne les bonnes nouvelles pour le thon obèse, qui après 20 ans de problèmes, se trouve semble-t-il en bon état, ce qui donne plus de tranquillité aux PNA. Il estime que, actuellement, l'UE pourrait envisager de disposer d'un plus grand nombre de mesures de gestion, ce qui irait dans le sens de son désir d'établir un cadre de gestion réglementaire à long terme. Il interroge Mme Angela Martini, CE, sur le résultat du CIAT, car c'est quelque chose de remarquable, puisque les thons obèses sont enfin dans le vert. Cependant, il souligne que le problème fondamental reste la capacité excédentaire de la flotte. Cela pourrait servir de leçon pour d'autres océans, car la flotte devra s'arrêter 10 jours de plus, arrêt qui passera de 62 à 72 jours.

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, affirme que la CE s'intéresse aux questions de capacité, et que, en fait, il y aura un atelier à Carthagène sur cette question.

M. Edelmiro Ulloa, ANAPA/ANAMER/ACEMIX/AGARBA, a demandé au représentant de la CE de tenir le secteur palangrier espagnol informé de l'état des requins dans le Pacifique occidental.

M. Raúl García, WWF, pose une question relative à la fermeture de l'océan Indien et à la manière de résoudre le problème de l'approvisionnement. Il pense que le CIAT dispose déjà de certaines mesures, mais demande comment cela fonctionne et comment cela pourrait être accepté par d'autres ORGP. Il ne comprend pas comment le Secrétariat de l'ORGP n'a



aucun mécanisme pour avertir les pays de ne pas dépasser leur quota. Il insiste sur le fait qu'il faut avoir un mécanisme efficace.

Mme Angela Martini, représentante de la CE, affirme qu'elle informe l'administration espagnole sur le statut des requins. Il y a beaucoup de discussions à propos de cette pêche, mais ils n'ont pas beaucoup de données sur les stocks de requins. En fait, cette année, ils ne sont pas parvenus à adopter une mesure de conservation, ils ont adopté un système selon lequel la pêche devait s'arrêter en août. Elle souligne qu'ils ont demandé des mesures alternatives au personnel scientifique occidental. Ils savent qu'ils ne veulent pas le fermer. Le CIAT est bien contrôlé et il y a des arrêts par suite de la fermeture de la pêcherie A son avis, il est préférable d'avoir un système simple, accessible et bien contrôlé et qui fonctionne.

Mme Despina Symons, ABCD, pose une question sur la Convention des espèces migratoires, puisque, apparemment, la DG ENV sur l'Environnement est compétente et il y a une proposition visant à inclure des espèces de requins dans la liste CITES 21, mais, en matière d'affaires maritimes, ils doivent consulter la DG MARE. Elle demande s'il existe des mécanismes de consultation entre les DG de la Commission pour préparer leur position commune sur la convention des espèces migratoires.

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, signale qu'elle a été consultée par la DG ENV sur la convention des espèces migratoires.

M. Julio Morón, OPAGAC, en réponse à la question de M. Raúl García, informe que l'approvisionnement de l'Équateur, par exemple, se fait par l'achat de poisson à Taïwan. En ce qui concerne le contrôle, il ajoute que le CIAT dispose de son propre programme d'observateurs avec un rapport hebdomadaire sur les captures et la consommation des quotas.

Mme Sandra Jen, PEW en tant qu'observatrice, demande à la représentante de la CE à propos des conditions de travail si elle pense qu'il y aura une réunion préalable ou s'il faudra attendre Manille. En ce qui concerne le reste des questions, elle apporte son soutien à l'élaboration de règlements de contrôle des prises et de stratégies de gestion pour les stocks de thons tropicaux, en particulier pour le thon obèse, en estimant que c'est la voie à suivre.

Mme Angela Martini, représentante de la CE, répond que, à son avis, elle croit qu'en ce qui concerne les conditions de travail, il n'y aura pas de nouveaux événements avant Manille. Elle pense également que même s'ils trouveront une solution dans certains cas, le problème se posera pour les palangriers via le système de contrôle et de surveillance.

ACTION: À la demande du Président, il est convenu d'inviter un représentant de la CE à la prochaine réunion du GT1a pour qu'il informe sur la Convention sur les espèces migratoires.

#### 6. CTOI – Océan Indien

6.1 Conclusions de la réunion plénière (22-26 mai 2017).



# 6.2 Actualisation du processus de développement de la stratégie de l'UE pour l'océan Indien.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, a présenté un tableau récapitulatif des décisions prises lors de la dernière réunion de la CTOI. Il figure à la page 18 de votre présentation, disponible sur le site Web de CCLD au lien suivant :

http://CCLD.CCLD.eu/attachment/a0abfa1e-6664-460c-8679-793ece7b1b28

M. Orlando Fachada, représentant de la CE, rend compte des conclusions de la réunion plénière. Il souligne que l'environnement a beaucoup changé et se dégrade à mesure que les États Côtiers et Insulaires tentent d'élaborer une stratégie comme celle du Pacifique, fondée sur le fait que les États côtiers se fondent sur des facteurs purement économiques pour imposer des mesures strictes aux flottes étrangères à court terme, en laissant de côté les problèmes de conservation.

En outre, ce que les pays perçoivent parfois, c'est qu'ils imposent des critères unilatéralement, sans consensus, alors qu'ils devraient être adoptés dans des enceintes telles que les ORGP. Il faut essayer d'aller de l'avant, mais la situation n'est pas facile. En outre, certains pays ne sont pas conscients de la signification des mesures de la CTOI pour l'avenir.

D'autre part, il explique que la position de l'UE dans la CTOI est la même, il faut essayer de s'adapter aux nouvelles circonstances pour continuer à être actif dans l'océan Indien, car c'est la zone de pêche la plus importante pour les thons tropicaux avec plus de 50% des captures totales de thonidés pour la flotte européenne.

En ce qui concerne la réunion plénière, il convient de noter que plusieurs résolutions ont été approuvées:

- Le <u>plan de rétablissement du thon à nageoires jaunes</u> (YFT) vise à empêcher que certains pays comme les Seychelles soient pénalisés ou soumis à des plans de rétablissement. L'absence de réduction des captures totales de thon à nageoires jaunes pourrait s'avérer désastreuse et, pratiquement, seule la flotte européenne appliquera cette réduction, bien que le Comité scientifique recommande de réduire les captures totales de 70%.
- Limitation du nombre de DCP-FAD. Bien qu'il n'y ait pas de base scientifique à l'appui, plusieurs parties contractantes souhaitaient adopter cette mesure qui pénalise la flotte européenne, en réduisant également le nombre de navires ravitailleurs auxiliaires. Ils veulent disposer de critères d'affectation.
- Étudier <u>l'interdiction de tous les rejets des thoniers senneurs</u>, en les obligeant à débarquer toutes les espèces au port. Cela suppose une mesure restrictive des opérations de pêche visant uniquement un segment des flottes qui capturent des thons tropicaux. La CE fera des recommandations à propos de cette étude en demandant d'inclure tous les segments tels que les palangriers, les canneurs et les filets maillants.



- <u>Interdiction du finning ou prélèvement des ailerons de requins pour le requin commercialisé frais</u>, interdiction qui n'a pas pu être obtenue pour le requin congelé et la demande continuera à être présentée pour tous les requins.
- D'autre part, une mesure a été adoptée sur <u>l'interdiction des filets maillants</u> <u>dérivants dans les ZEE des États côtiers de la CTOI</u>, ce qui implique l'extension du champ d'application qui, auparavant, n'affectait que la haute mer. Le seul pays qui s'y est opposé était le Pakistan, et l'on peut donc en poursuite la mise en œuvre.
- Mesure sur les transbordements pour les navires artisanaux. L'UE a refusé la proposition indonésienne qui voulait que ses navires de petite échelle participent également au programme des transbordements. L'UE a demandé comme plan alternatif un moratoire pour ces petits navires, mais finalement la mesure a été adoptée.

Il souligne ensuite deux autres mesures importantes qui n'ont malheureusement pas été adoptées : une pour les marlins (population qui est presque épuisée et que l'on continue à pêcher) et une pour d'autres espèces (*billfish*) et le Comité scientifique recommande une réduction de plus de 30% des captures.

Les règles techniques et de non-conformité seront probablement débattues lors de la réunion du Comité technique sur les critères d'assignation qui aura lieu en février.

• Série de questions et commentaires des membres du CCLD et des observateurs :

M. Michel Goujon, ORTHONGEL souligne l'importance de la question de la limitation des FAD, en indiquant que, à son avis, il existe un parallélisme avec ce qui se passe à l'ICCAT, à savoir d'adoption d'un système de mesures, mais avec des exceptions, de sorte que non seulement la norme n'est pas efficace, mais aussi que les efforts de la flotte européenne, ainsi que, apparemment, la flotte japonaise, qui essaient de s'y conformer, ne se traduisent pas par une plus grande efficacité de la mesure

D'autre part, Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE a proposé que le CCLD soutienne la proposition de voir l'UE créer un groupe CTOI spécifique ad hoc sur les conditions de travail, en incluant l'importance du thon pour la sécurité alimentaire, la dépendance du secteur par rapport aux bonnes conditions du stock, etc.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, suggère que Mme Gorez envoie un projet d'avis sur cette question.

Le représentant de la CE, M. Orlando Fachada, confirme qu'il y aura une réunion aux Seychelles au mois de février.

M. Raúl García, WWF, apprécie les progrès réalisés dans le sens d'une stratégie de l'UE pour l'Océan Indien. Il propose la collaboration du CCLD. Il est favorable à la proposition de Mme



Gorez et la félicite pour les progrès réalisés en matière de politique des ailerons attachés aux requins. Il demande comment il voit les choses au niveau des autres ORGP.

Le représentant de la CE, M. Orlando Façade, estime qu'il est très important d'avoir une coordination entre tous et qu'il faut poursuivre en ce sens pour que la mesure contre le *finning* ait des résultats à long terme.

M. Julio Morón, OPAGAC, remercie M. Fachada du résumé qu'il a présenté sur les mesures de gestion. Il met en évidence la situation critique de l'Océan Indien, car la flotte de pêche européenne capture seulement 34%, et le thon à nageoires jaunes enregistre une réduction de 15% et le reste seulement 5%, tout en sachant pertinemment que les mesures seront respectées par la flotte européenne et non par les autres. À titre d'exemple, la flotte espagnole arrêtera de pêcher sur arrêté ministériel à partir du 5 novembre, ce qui implique de graves conséquences économiques. Il en appelle à la cohérence de l'UE que, face à de telles situations, il est très grave d'accorder des dérogations commerciales dans la mesure où, derrière cela, il y a une guerre commerciale.

De même, il soutient la proposition de Mme Gorez de créer un groupe d'analyse socioéconomique au sein de CTOI. Il estime que nous devons être autocritiques dans la mesure où la flotte européenne n'a pas montré les avantages que sa présence a apportés dans des endroits comme les Seychelles ou Madagascar. Il souligne que la situation actuelle est dramatique et qu'elle ne repose pas non plus sur des arguments scientifiques. Personne ne parle de limitation de la capacité de pêche, de gestion de l'effort, des engins de pêche illégaux, personne ne veut en parler. À son avis, les pays côtiers vont connaître de très mauvaises années, tout comme la flotte européenne.

M. Orlando Fachada, représentant de la CE, marque son accord général avec l'analyse présentée par M. Morón.

### **Actions:**

- La Commission européenne enverra le document de proposition de l'UE sur l'attribution de nouveaux critères de répartition pour la CTOI et organisera une réunion avec les États membres et les parties prenantes lors de laquelle le CCLD sera invité à formuler les commentaires qu'il jugera opportuns préalablement à la mission de la Commission prévue pour le mois de décembre.
- La délégation du CCLD enverra un résumé écrit des conclusions de la réunion et envisage la possibilité de rédiger un avis spécifique du CCLD à présenter lors de la réunion du CTOI qui aura lieu au mois de février sur ce thème.

NOTE EX POST: La notification de la réunion a été reçue le lundi 13 novembre et la réunion a eu lieu le vendredi 17 dans l'après-midi. La délégation du CCLD était composée de Miguel Herrera (OPAGAC), Béatrice Gorez (CFFA) et Daniel Voces (CEPESCA-EUROPECHE, délégué par Javier Garat)



- Le Secrétariat du CCLD assurera le suivi et la coordination de la communication de la Commission avec les membres concernant la publication d'une future stratégie européenne dans l'océan Indien
- Le CFFA-CAPE (Béatrice Gorez) enverra un projet d'avis en soutien à la proposition présentée par les Seychelles et JEF lors de la dernière session plénière de CTOI et portant sur la création d'un groupe de travail qui se consacrerait à l'amélioration des conditions sociales et de travail pour le secteur de la pêche de thonidés et qui soulignerait également leur importance pour la sécurité alimentaire des pays en développement.

# 7. Initiatives de la Commission des Pêcheries de l'Océan Indien Sud-occidental (SWIOFC)

Le représentant de la CE, M. Orlando Fachada, dit connaître la demande du CCLD pour que l'UE devienne membre à part entière de cette organisation régionale de pêche et la CE est consciente de l'importance de participer à ce forum. Toutefois, cela nécessite plus de personnel et de ressources. Actuellement, la DG MARE étudie en interne les implications juridiques et les engagements. Si l'UE devient membres à part entière, ils auront une charge de travail supplémentaire de 4 à 6 missions par an. Les discussions sur l'accès aux États membres sont gérées par la direction des accords de pêche de la DG MARE. Il a été informé que, pour le moment, il n'y a pas grand-chose de nouveau, les travaux se poursuivent.

La stratégie pour l'Océan Indien a également des liens avec la SWIOFC et un projet de proposition pour les critères d'allocation de quotas pour la CTOI est en cours de préparation. Des réactions ont été exprimées par les Maldives et l'Afrique du Sud, qui ont également durci la répartition des captures. Ils espèrent pouvoir commencer à discuter de cette proposition avec les EM et ils enverront une annexe avec le projet pour l'océan Indien.

Les travaux se poursuivront sur les critères d'assignation, qui est le point central de la stratégie et qui ne se limite pas à la CTOI. Il croit qu'ils recevront la réaction du Commissaire dans environ 15 jours et en informera le CCLD. La situation actuelle se dégrade, les armateurs européens étant contraints de changer de stratégie. S'ils présentent une proposition en dehors des Maldives, les possibilités de pêche seront réduites de plus de 50 % des, ce qui n'est pas admissible. Une fois la proposition approuvée, une mission devrait être réalisée avec les pays de la région pour pouvoir la mettre en œuvre. La CE entretient des contacts avec plusieurs pays de l'Océan Indien

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, indique qu'une réunion aura lieu au mois de février aux Seychelles. Il demande au représentant de la CE d'envoyer le document dès que possible, afin qu'il puisse être discuté ultérieurement.

Mme Gunilla Greig, en sa qualité d'observatrice de l'Agence Suédoise pour la Gestion de la Mer et de l'Eau, ajoute qu'elle a participé au dernier groupe de travail de la SWIOFC du mois de mars et que le Secrétariat enverra le document des lignes directrices avec les conditions minimales d'accès à la pêche dans les eaux des États membres de la SWIOFC, la date limite d'envoi de commentaires par les États membres étant fixée à cette semaine. En ce qui concerne les critères de répartition, aucun changement majeur n'est intervenu, la réunion



ayant été reportée à février. Bien que la SWIOFC puisse seulement émettre des lignes directrices, son intention est de pouvoir rédiger un document contraignant pour les États.

Le représentant de la CE, M. Orlando Fachada, remercie pour les informations relatives à la SWIOFC. Il indique que la date limite d'envoi du document est janvier afin qu'il puisse être contraignant, de sorte qu'une réunion sera organisée avec les États membres et les parties intéressées au début du mois de décembre.

# **Questions horizontales**

- 8. Mise à jour des connaissances et de la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) utilisés par les senneurs dans les pêcheries de thonidés tropicaux.
  - 8.1. Analyse des informations reçues et des présentations faites lors de la session technique sur les DCP du GT1 (Bruxelles, 4 avril 2017).

Ce sujet sera discuté au point 8.3.

# 8.2. Conclusions de la réunion inter-ORGP sur les DCP/DCP (Madrid, 19-21 avril)

Mme Angela Martini, représentant la Commission européenne, rapporte qu'elle était la représentante de l'UE à la réunion inter ORGP des FAD qui s'est tenue à Madrid, avec plus de 50 parties et organisations présentes et qui a servi à améliorer les connaissances et à identifier les domaines de coopération. Elle souligne que le niveau des présentations était très bon, avec la présence de tous les acteurs principaux à l'exception de la WCPFC, ce qui a aidé à identifier les points les plus importants, à définir des concepts nuancés. Elle a souligné le manque de données comme le point principal à résoudre.

Il a été convenu, comme point de départ, d'avoir une bonne connaissance globale des DCP, où ils vont, l'impact qu'ils peuvent avoir sur les stocks, leurs impacts sur l'environnement, les matériaux dont ils sont faits, etc. Elle reconnaît qu'il y a eu des progrès dans l'atténuation de leur impact sur les stocks et l'environnement marin, avec des solutions plus durables. Maintenant, l'important est de savoir comment progresser dans l'amélioration de la gestion des DCP. Il doit y avoir un engagement de la part des différents acteurs qui doivent aussi se coordonner. À son avis, le processus de KOBE est un peu faible, mais une autre réunion sera organisée en 2018.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, indique qu'avant cette réunion, PEW a organisé avec ISSF un colloque avec des experts du Pacifique occidental, une initiative très utile pour le groupe de travail des ORGP. D'un autre côté, il indique que plusieurs initiatives sont en préparation, en suggérant l'ajout d'un point au processus KOBE lors de la prochaine réunion du GT1.



Mme Angela Martini, CE, souligne qu'il est important de toujours se fonder sur la science pour tout type d'initiatives.

ACTION: À la demande du Président, un point sera ajouté à dans l'ordre du jour du prochain GT1, à savoir une mise à jour sur le processus de Kobe entre les ORGP thonières

### 8.3. Futures initiatives: mise à jour de la publication du CCLD sur les DCP/FAD.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, demande aux membres s'ils souhaitent mettre à jour la publication de l'année 2012 avec les informations récentes de la dernière session du GT1 et des forums internationaux ou s'ils veulent réaliser quelque chose de plus stratégique, en se concentrant sur des recommandations fondées sur des aspects concrets de la gestion et de l'utilisation des DCP qui pourront ensuite être présentées aux ORGP.

M. Alberto Martín, MSC, en qualité d'observateur, suggère que l'on pourrait tenter de produire un document qui reflète les bonnes pratiques en matière de gestion des DCP. D'autre part, il a demandé à la représentante de la CE si elle pensait qu'il y aurait bientôt des progrès ou une réunion importante et si, à son avis, elle pensait que des mesures pourraient être prises entre les différentes ORGP

M. Raúl García, WWF, estime qu'il est important de procéder à une mise à jour de notre situation par rapport au niveau de bonnes pratiques dans l'UE. Il serait très positif de disposer d'un document de référence du CCLD pour l'UE et d'avoir un avis qui souligne la nécessité d'avoir des objectifs de gestion, avec un calendrier de travail et des échéances spécifiques, en essayant d'avoir une vision globale. À son avis, il estime que nous pourrions compter sur le soutien de PEW et ISSF sur ce sujet.

M. Julio Morón, OPAGAC, signale que, pour leur part, ils mènent un programme d'amélioration des pêcheries avec le WWF (FIP) et dans la section des DCP, ils recherchent ce qui pourrait être fait. Une actualisation de la publication de la CCLD dans la ligne décrite par M. García lui semble une bonne idée.

Mme Anna Boulova, FRUCOM, souhaite vous rappeler que la gestion des DCP n'est pas harmonisée et qu'il ne faut donc pas les diaboliser en tant que tel.

M. Julio Morón, OPAGAC, souligne que ce qui doit être amélioré, c'est la gestion des DCP, qui n'est qu'un problème de plus dans la gestion des thonidés tropicaux, parmi tant d'autres qui ne devraient pas être oubliés.

Mme Angela Martini, représentante de la CE, a répondu aux questions posées.

Elle indique que seule est prévue la réunion sur les DCP des ORGP. Il est prévu de suivre les conclusions de la réunion de Madrid à la fin de 2018 ou au début de 2019. Elle estime que si le CCLD prépare le document, il serait très utile à la CE. En ce qui concerne les DCP biodégradables, elle indique qu'il n'existe aucune solution qui soit tout à la fois efficace et d'un coût raisonnable, de sorte qu'il faut poursuivre les recherches. Enfin, elle est d'accord avec l'observation de M. Morón selon laquelle les DCP ne sont pas le seul problème de la gestion des thonidés.



### **Actions:**

- Il a été convenu de mettre à jour la publication du CCLD, à partir de l'année 2012, avec deux possibilités non exclusives et complémentaires :
  - Inclure toutes les présentations et tous les documents présentés à la session extraordinaire qui s'est tenue dans le cadre de la réunion du GT1 en avril 2017, en ajoutant un préambule explicatif et un résumé des principales conclusions.
  - 2. Développer un décalogue ou un manuel de bonnes pratiques pour la gestion et l'utilisation des DCP, afin qu'il puisse être validé par les institutions communautaires et considéré à moyen terme comme un document de référence à appliquer par les ORGP et évaluer objectivement les pratiques des flottes de senneurs thoniers concernés. Cette publication pourrait être complétée dans le futur par un avis incluant les objectifs de gestion. On envisagera la possibilité d'organiser une réunion intersessions pour traiter cette question.

### Autres questions d'intérêt

9. Mise à jour du Projet FARFISH : cas d'étude des thonidés.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, résume les objectifs du projet, en soulignant les trois parties qui le composent : 1) faire progresser les connaissances sur la pêche de l'UE en dehors des eaux de l'UE ; 2) élaborer des plans de gestion ; et 3) développer les capacités et travailler à la diffusion et à la dissémination des résultats.

Il a été rappelé que le CCLD comme partenaire FARFISH dispose de son propre budget d'environ 25 000 euros par an sur une période de 4 ans, qui sera principalement utilisé pour engager un coordinateur scientifique du projet.

### Action:

- Le Secrétaire enverra des informations sur les futures réunions de FARFISH ainsi que la caractérisation descriptive des études de cas sur les thonidés tropicaux afin que les membres intéressés puissent apporter leurs commentaires et contributions. En outre, les membres seront informés de l'état de la procédure d'engagement d'un coordinateur de projet du CCLD.
- 10. Échange d'informations sur les réunions externes d'intérêt pour le GT1.

Il n'y a pas eu de nouvelles communications des participants

11. Lieu et date de la prochaine réunion.

Elle se tiendra à Bruxelles au mois de mars ou avril 2018.



Résumé des points dont l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT1 a été demandée :

- Présentation par des scientifiques des HCR et des mesures de gestion des espèces de thonidés tropicaux (proposition de Julio Morón)
- Mise à jour par la Commission de la position de l'UE concernant la convention de CITES sur la Conservation des Espèces Migratoires : inviter une personne de la CE à faire un rapport sur ce sujet. (Proposition de Despina Symons)
- Mise à jour de la Commission sur l'état du processus de Kobe pour les ORGP thonières (proposition du Président)
- Actions visant à soutenir les scientifiques européens afin qu'ils soient mieux appréciés et encourager leur participation aux réunions des ORGP, avec une incidence particulière à l'ICCAT (Proposition d'Edelmiro Ulloa et Michel Goujon)

La réunion a pris fin à 12h55



# **ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS**

# **Groupe de Travail 1 du CCLD Bruxelles, 20 octobre 2017**

### MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- 1. Michel Goujon. ORTHONGEL
- 2. Yvon Riva. ORTHONGEL
- 3. Julio Morón. OPAGAC
- 4. Caroline Mangalo. CNPMEM
- 5. Despina Symons. EBCD
- 6. Jessica Demblon. EBCD
- 7. Raúl García. WWF
- 8. Mireille Thom. WWF
- 9. Edelmiro Ulloa. ANAPA / ANAMER / ACEMIX / AGARBA
- 10. Jose Manuel F. Beltrán. OPP-07-LUGO
- 11. Juan Pablo Rodríguez. ANABAC
- 12. Rocío Béjar. CEPESCA
- 13. Iván López. AGARBA/CEPESCA
- 14. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
- 15. Juana Parada. ORPAGU
- 16. Frédéric Le Manach. BLOOM
- 17. Ricardo Valeiras. ETF
- 18. Anna Boulova. FRUCOM
- 19. Marta Llopis. CONXEMAR

# **OBSERVATEURS**

- 1. Angela Martini. EC. DG MARE B2 (WCPFC Pacifique Central et Occidental)
- 2. Orlando Fachada. EC. DG MARE (Océan Indien CTOI)
- 3. Alberto Martín. MSC
- 4. Sandra Jen. PEW
- 5. Gunilla Tegelskär Greig. Swedish Agency for Marine and Water Management
- 6. Alexandre Rodríguez. CCLD
- 7. Manuela Iglesias. CCLD
- 8. Marta de Lucas. CCLD